



- Zonage**
- Zones Urbaines et à urbaniser mixtes
  - UA : Zone urbaine de centre bourg
  - UB : Zone urbaine résidentielle
  - UC : Zone urbaine résidentielle moins dense
  - UJ : Zone urbaine destinée aux jardins
  - 1AU : Zone à urbaniser liée à de l'habitat
  - 2AU : Zone à urbaniser fermée
  - Zone urbaine liée aux équipements
  - UE : Zone urbaine destinée à des équipements
  - Zones urbaines et à urbaniser liées aux activités économiques
  - UER : Zone urbaine liée à la production d'énergie renouvelable
  - UXa : Secteur économique lié à des activités artisanales dans un tissu urbain
  - UXc : Secteur économique lié à des activités à vocation commerciale
  - UXi : Secteur économique lié aux zones d'activités
  - 1AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
  - 1AUXa : Secteur à urbaniser à vocation économique lié à des activités artisanales
  - 1AUXc : Secteur à urbaniser lié à des zones d'activités
  - 2AUX : Zone à urbaniser fermée à vocation économique
  - Zones Urbaines et à urbaniser liées aux activités touristiques
  - UT : Zone urbaine touristique
  - 1AUT : Zone à urbaniser liée à une activité touristique
  - 2AUT : Zone à urbaniser fermée liée à des activités touristiques
- Zone Agricole**
- A : Zone agricole
  - Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux
  - Aic : Secteur agricole correspondant à un équipement d'intérêt général
  - Anc : Secteur agricole non constructible
  - AX : Zone agricole liée à des activités artisanales
  - AXa : Secteur agricole lié à des activités artisanales nécessitant une règle spécifique
- Zone Naturelle**
- N : Zone naturelle
  - Nc : Secteur de carrière
  - Ne : Secteur naturel à enjeux environnementaux
  - NL : Zone naturelle de loisirs
  - NT : Zone naturelle touristique
  - Nta : Secteur naturel touristique de Spanels
  - Ntc : Secteur naturel touristique de la Garenne

- Autres informations**
- Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
  - Espaces boisés classés à préserver selon l'article L113-1 du code de l'urbanisme
  - Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de pollution du sol
  - Périmètre soumis à un emplacement réservé
  - Patrimoine bâti présentant un intérêt paysager à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Zones Humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
  - Atre remarquable à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
  - Élément du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
  - Secteur de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L151.38 du Code de l'Urbanisme
  - Boisements linéaires à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Linéaire commercial protégé selon les dispositions de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Localisation de bâti en attente d'un changement de destination
  - Espace soumis à une servitude d'utilité publique
  - Proposition de modification du périmètre délimité des abords
  - Espace soumis au risque d'inondation

**Liste des emplacements réservés**

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface
01	Espace public	Commune	63
02	Création d'un parking	Commune	1404
10	Projet de ligne Nouvelle Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Ciux et ses aménagements connexes	SNCF Réseau	2848339

**urbactis**  
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Communauté de Communes des deux Rives  
Département du Tarn-et-Garonne, du Gers et du Lot-et-Garonne  
Commune de Auville

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**4.A Règlement Graphique**  
CF : Plan d'ensemble Trame Verte et Bleue pour les prescriptions liées aux continuités écologiques

Planche d'ensemble

Agence de PROTEC'URBAN  
60 Impasse de Seris  
Fonction : CS 0001  
82003 PROTEC'URBAN Cedex  
Tél 05 63 46 44 22

Agence de GRANDE  
129 Rue des Pêcheurs - BP 3  
20100 GRANDE-GRASSE  
Tél 05 61 82 76  
www.urbactis.eu

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2019»

Échelle : 1/5000

**Liste des éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme**

N°	Lieu-dit	Adresse cadastrale
01	LE PORT	Escale de la Port
02	SALUT	280006
03	LA VILLE	081453
04	LA VILLE	Place de la Halle
05	LA VILLE	Place de l'Eglise
06	LA VILLE	080291
07	LA VILLE	081271
08	CAP DU PECH-EST	250073
09	HANDON	080489
10	EMBATLAREQUE	280085
11	EMBATLAREQUE	280103
12	COLOMBE-NORD	210115
13	PLANEZE	220039
14	BEAUGIN-SUD	250009
15	CAULE-SUD	250006
16	GARRIQUE	250025

**Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination**

N°	Référence cadastrale	Lieu-dit
1	ZR0010	FILLOTE-BAS
2	ZR0010	FILLOTE-BAS
3	ZA0002	BERAUT
4	ZA0003	BERAUT
5	ZA0020	BORDES
6	ZN0003	CHOURET
7	ZN0003	CHOURET
8	ZN0040	MANAS-EST
9	ZO0030	THERMES
10	ZM0008	BEAUGIN-SUD
11	ZM0008	BEAUGIN-SUD
12	ZL0097	BEAUGIN-NORD
13	ZC0044	PLANEZE
14	ZC0044	PLANEZE
15	ZI0037	LE CESTE
16	ZS0008	LABRAQUE
17	ZL0107	COLOMBE-BAS

01 Espace public  
02 Création d'un parking  
10 Projet de ligne Nouvelle Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Ciux et ses aménagements connexes